

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2023_30 – OBJET : Convention pour la mise à disposition d'une parcelle communale au profit de Monsieur Lawrence DAVIE

Le Maire de la commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

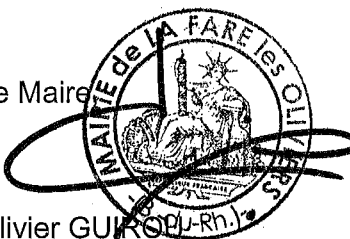
INFORME que Monsieur Lawrence DAVIE, demeurant 4379 route de Tarascon 13160 CHATEAURENARD, dont la société est immatriculée au n° SIRET 895 123 552 00013, sollicite la mise à disposition de la parcelle communale cadastrée n° AO 2368, située au « Lieudit Le Coussou », pour y installer un rucher,

DECIDE de signer avec Monsieur Lawrence DAVIE une convention pour la mise à disposition de la parcelle précitée pour une durée d'un an à compter de ce jour.

FIXE le montant de la redevance annuelle à un euro pour l'occupation de de la parcelle précitée.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 23 mars 2023.

Le Maire



Olivier GUIROU